

Les nouvelles classifications des emplois arrivent !
Vous allez bientôt pouvoir demander à votre manager de vous remettre la fiche descriptive de votre emploi ainsi que votre classification.

L'application de la « nouvelle classification » chez Schneider est un déploiement UNILATERAL de la Direction qui a refusé de négocier autour des nouvelles « fiches emplois » (description et cotation).

BON À SAVOIR :

- VOTRE RÉMUNÉRATION NE BAISSERA PAS.
- NON-CADRES : LA PRIME D'ANCIENNETÉ EST MAINTENUE, SEUL LE MODE DE CALCUL CHANGE.
- CADRES : VOUS CONSERVEZ VOTRE STATUT. UN AVENANT POURRA VOUS ÊTRE PROPOSÉ MAIS VOUS N'ÊTES PAS OBLIGÉS DE LE SIGNER.
- 700 SALARIÉS NON-CADRES ACTUELLEMENT POURRONT, AVEC LEUR ACCORD, OBTENIR LE STATUT CADRE CAR LEUR EMPLOI EST CLASSIFIÉ COMME TEL PAR LA DIRECTION.

REMISE DE VOTRE NOUVELLE FICHE D'EMPLOI : NOS CONSEILS

- VÉRIFIEZ QUE VOTRE FICHE COMPREND BIEN :
 - L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS SIGNIFICATIVES EXERCÉES,
 - VOS RELATIONS DE TRAVAIL INTERNE / EXTERNE,
 - AINSI QUE LA NATURE ET LE PÉRIMÈTRE DE VOS RESPONSABILITÉS.
- DEMANDEZ SI BESOIN DES EXPLICATIONS À VOTRE MANAGER.
- ALERTEZ VOS REPRÉSENTANTS **FO** SI VOUS CONSTATEZ UN OUBLI (POLYCOMPÉTENCES) OU UNE INCOHÉRENCE.



PAS DE PANIQUE, VOUS AVEZ 6 MOIS POUR DEMANDER DES EXPLICATIONS À VOTRE MANAGER SUR VOTRE CLASSIFICATION

Si vous souhaitez davantage d'explications, vous pouvez dès aujourd'hui contacter vos représentants **FO ou les Référents **FO** NCCM (ceux-ci sont certifiés sur les nouvelles classifications des emplois et pourront répondre à toutes vos questions).**

Tout savoir sur la nouvelle convention collective de la Métallurgie



LA COTATION ET LE CLASSEMENT DES EMPLOIS

LES ATOUTS DE LA NOUVELLE CLASSIFICATION

Emploi cadre

Emploi non cadre

Cotations	Classes d'emplois	Groupes d'emplois
58 à 60	18	I
55 à 57	17	
52 à 54	16	H
49 à 51	15	
46 à 48	14	G
43 à 45	13	
40 à 42	12	F
37 à 39	11	
34 à 36	10	E
31 à 33	9	
28 à 30	8	D
25 à 27	7	
22 à 24	6	C
19 à 21	5	
16 à 18	4	B
13 à 15	3	
10 à 12	2	A
6 à 9	1	

LISIBILITÉ :
 Vous aurez accès à toutes les fiches emplois de Schneider dans support@schneider. Guide du salarié et le Catalogue des Emplois Repères.

TRANSPARENCE :
 Vous êtes informés sur la fiche décrivant votre emploi et vous connaissez les critères retenus pour classer les emplois.

EQUITÉ :
 Les salariés qui occupent un emploi identique auront le même classement.

6 critères et 10 niveaux permettant la cotation des emplois :

- 2 critères à dimension technique
- 2 critères à dimension responsabilité
- 2 critères à dimension relationnelle

CONSEIL A L'ATTENTION DE TOUS LES SALARIES

ALERTEZ VOS DÉLÉGUÉS FO SI VOUS ESTIMEZ QUE L'AFFECTATION DE VOTRE MÉTIER ACTUEL DANS LA NOUVELLE CARTOGRAPHIE DE L'EMPLOI VOUS CONCERNANT NE CORRESPOND PLUS À LA RÉALITÉ ET AUX SPÉCIFICITÉS DES ACTIVITÉS QUE VOUS EXERCEZ À CE JOUR.

VOUS N'AVEZ PAS CONNAISSANCE DE L'AFFECTATION DE VOTRE NOUVEL EMPLOI DANS LA NOUVELLE CARTOGRAPHIE PRÉSENTÉE DANS VOTRE CSE À VOS ÉLUS → DEMANDEZ-LA À VOS REPRÉSENTANTS FO

Quatre dates clés :

A mi-octobre 2023

Présentation des cartographies emplois, par CSE, aux élus et aux équipes de Direction.

Fin octobre 2023

Accès pour tous les salariés à toutes les fiches emplois de Schneider dans support@schneider.

décembre 2023

Libellé de votre emploi est indiqué sur votre feuille de paie.

1er janvier 2024

Nouvelle classification de votre emploi, demandez des explications à votre manager